PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLECROZE DU 8 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 2 septembre 2026

Nombre de membres :
. En exercice : 19
. Présents : 18
. Votants : 19

Membres élus présents : M. Vincent VAGH-WEINMANN, M. Andres JURADO, Mme Elisa BALBIS, M. Grégory LOPEZ, Mme Estelle PONS, Mme Martine FAYAUBOST, M. Bertrand BUTIN, M François DEVAUX, Mme Sylvie DARONNE-BOVIS, Mme Anna KRUMERAC, M. Farid BOUGJDI, M. Frédéric GODANO, Mme Florence N'GUYEN VAN-KY, M. Benoît MAHERAULT, Mme Meguy LESGOURGUES, M. Pierre CONSTANS, Mme Béatrice MALVACHE et M. Jean-Vincent VALBONETTI.

Absents ayant donné procuration : Mme Vanessa HAAS à Mme Elisa BALBIS

Secrétaire de séance : M. Bertrand BUTIN

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Juin 2026
2. Décisions du Maire
3. Délégation du Conseil Municipal au Maire : ajout de la délégation alinéa 16° « Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle »
4. Autorisation de signature de la convention relative à la STation d'EPuration (STEP) avec Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) et Tourtour
5. Autorisation de signature d'une convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 millions d'amis pour l'année 2026
6. Autorisation de signature de la convention d'accompagnement avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour une mission de conseil en vue de « la création d'une cantine, d'une salle d'animation et la restructuration de l'école communale de Villecroze »
7. Autorisation de signature de la convention d'accompagnement avec le CAUE pour une mission de conseil en vue de « la création d'une cour-jardin : tous jardiniers (cour Oasis) dans l'école communale »
8. Instauration de la Redevance pour occupation du domaine public relative aux réseaux de communications électroniques
9. Instauration du principe de la redevance réglementée pour les chantiers provisoires
10. Instauration du montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
11. Autorisation de donner mandat à l'ONF pour la facturation électronique des ventes de bois.
12. Autorisation de signature de la convention avec le CDG 83 pour la médecine du travail pour l'année 2027

13. Mise en place d'une convention-cadre de mise à disposition du personnel administratif de la CCLGV et autorisation de signature
14. Partenariat avec l'association Bouge ton Coq pour le dispositif « Clap'Théâtre » et fixation des modalités d'utilisation de la Maison des Associations et de la Culture (MAC)
15. Affaires diverses

M le Maire annonce le décès de M Claude LAUGIER, personnage très investi dans ses fonctions de Maire de Salernes, d'adjoint au Maire de Raymond NICOLETTI, de conseiller régional et de président du SIVOM. Un hommage lui sera rendu le vendredi 11 septembre à 15h00 devant la mairie de Salernes.

Avant de démarrer l'ordre du jour du conseil, M le Maire évoque le point 4 relatif à la convention pour la STation d'EPuration (STEP) avec Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) et Tourtour. Il précise qu'après deux rencontres avec DPVA, un avenant est en cours d'élaboration afin de lisser l'augmentation de la taxe par m^3 à payer par la régie de l'eau mais celui-ci n'a pas été voté par DPVA et n'est donc pas applicable.
Sur conseil de notre avocat, il est préférable d'attendre la modification de la convention et de ne pas signer l'initiale, sinon cette dernière deviendrait exécutoire.
Martine FAYAUBOST demande des précisions sur cet avenant. Grégory LOPEZ lui indique que ce dernier porte seulement sur le lissage des tarifs. Au niveau des eaux parasites, la commune est très peu concernée et doit continuer à travailler sur ce sujet. Pour les investissements, il n'y a pas eu de négociation mais la répartition sera modifiée car la commune ne réglera que les travaux réellement réalisés.
Jean-Vincent VALBONETTI souhaite savoir quels abonnés seront impactés par le règlement de ces frais. Grégory LOPEZ précise que les abonnés concernés sont ceux raccordés à l'assainissement collectif. Aussi, afin d'éviter des frais aussi importants, DPVa s'engage, à l'avenir, à entretenir et maintenir en état de fonctionnement les équipements.
Cette délibération est donc ajournée.

Aussi, il demande à l'ensemble des élus si une délibération concernant la vente du véhicule Dacia Duster peut être ajoutée à l'ordre du jour. Les élus acceptent, à l'unanimité, ce point supplémentaire.

<u>Point 1 – D 60/ 2026</u> : Approbation du Procès-Verbal du 18 juin 2026

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2026 a été envoyé à l'ensemble des membres sous forme dématérialisée. Il convient de voter son approbation.

Il est voté à l'unanimité.

Point 2 – Décisions du Maire :

M Le Maire donne lecture des différentes décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal, à savoir :

Date	Numéro de la décision	Objet de la décision
19/06/2026	12-2026	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section AE numéro 294, 367 et 370 situées chemin de Barbebelle. La commune n'a pas préempté.
19/06/2026	13-2026	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section AE numéro 585, 588 et 23 situées route de Barbebelle. La commune n'a pas préempté.
19/06/2026	14-2026	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section AD numéro 797 et 798 situées chemin du Soleillat. La commune n'a pas préempté.
23/07/2026	15-2026	Cette décision concerne une demande de subvention pour l'année 2026, auprès du Conseil départemental, pour la rénovation et le réaménagement de la maison Arèse. L'aide sollicitée est de 78 529.60 €.
27/07/2026	16-2026	Cette décision concerne le budget de la commune ; il s'agit de la Décision Modificative n° 1 afin de pouvoir réaliser les opérations de modélisation des réseaux dans le cadre du schéma DECI, d'acquisition d'un minibus électrique et de la pose des poteaux incendie au titre du PUP
29/07/2026	17-2026	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AD numéro 282 située rue Joseph Gabriel. La commune n'a pas préempté.
05/08/2026	18-2026	Cette décision concerne une demande de subvention pour l'année 2026, auprès du Conseil Régional, pour l'acquisition d'un minibus. L'aide sollicitée est de 12 900 €.
05/08/2026	19-2026	Cette décision concerne une demande de subvention pour l'année 2026, auprès l'Etat, au titre du Fonds vert, pour l'acquisition d'un minibus. L'aide sollicitée est de 21 500 €.
11/08/2026	20-2026	Cette décision concerne une demande de subvention pour l'année 2026, auprès du Conseil départemental, pour la création d'un espace sportif. L'aide sollicitée est de 120 836 €.
04/09/2026	21-2026	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AD numéro 1086 située route de Barbebelle. La commune n'a pas préempté.
04/09/2026	22-2026	Cette décision concerne le budget de la commune ; il s'agit de la Décision Modificative n° 2 afin de pouvoir acquérir le véhicule Dacia Duster.

Point 3 – D 61/2026 : Délégation du Conseil Municipal au Maire : ajout de la délégation alinéa 16° « Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle »

Par délibération D16/ 2026, M Le Maire précise que le Conseil Municipal lui a confié 14 délégations, pour la durée du mandat.

Après réflexion, sollicitation de notre avocat et afin de ne pas retarder les affaires juridiques, il convient de rajouter la délégation alinéa 16° « Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le Conseil Municipal et de transiger dans la limite de 1 000 € après accord de la commission juridique ».

Martine FAYAUBOST précise que selon les situations, les délais de réponse sont très réduits. Il faut réagir vite. Bertrand BUTIN rajoute qu'en effet, un retard de notre part peut faire reporter les affaires de 6 mois.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 4 : Autorisation de signature de la convention relative à la STation d'EPuration (STEP) avec Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) et Tourtour

Cette délibération est ajournée

Point 5 – D 62/2026 : Autorisation de signature d'une convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 millions d'amis pour l'année 2026

Elisa BALBIS expose qu'afin de gérer la population des chats libres notamment au Castellet, dans le parc et dans le vieux village, la commune a pris attache avec la Fondation 30 Millions d'Amis qui propose la signature d'une convention. Cette dernière prévoit une prise en charge par l'association de la stérilisation de 10 chats à l'année pour un budget de 1 100 €.

En accord avec le vétérinaire du village, la stérilisation des mâles ne coûtera rien à la commune. Les frais pour les femelles s'élèveront à 27 € par animal. Le budget maximal pour la commune serait donc de 270 €.
Avec l'ancien vétérinaire, la commune payait 60€ pour les mâles, 65€ pour les femelles et 85€ pour les femelles gestantes.
Les chats sont capturés par les ASVP et parfois des administrés
Bertrand BUTIN soulève le fait que certains chats peuvent avoir des propriétaires. Tous les félins seront identifiés par une puce électronique.
Florence N'GUYEN VAN-KY demande si une communication visant à informer les administrés sera mise en place. Un kit de communication sera fourni par la fondation.

Elisa BALBIS précise également son contact avec la Région en lieu avec le label « Ville amie des animaux » pour mettre en place des abris pour l'hiver.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 6– D 63/2026 : Autorisation de signature de la convention d'accompagnement avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour une mission de conseil en vue de « la création d'une cantine, d'une salle d'animation et la restructuration de l'école communale de Villecroze »

Au vu de la configuration actuelle de l'école, la commune a pris attache avec le CAUE afin d'obtenir une étude concernant la restructuration de l'école. A cette fin, M le Maire propose de confier au CAUE la réalisation d'une mission d'accompagnement comportant 3 volets, à savoir :

- ANIMATION de la démarche participative avec les acteurs et les usagers de l'école, sous la forme d'ateliers avec les enfants et les adultes, en vue de la définition du programme de travaux. Cette démarche comprendra deux ateliers avec les enfants et un atelier avec les adultes, soit trois ateliers au total.

- FOURNITURE des préconisations à intégrer au CCTP du marché de maîtrise d'œuvre de conception et de rénovation énergétique.
- ASSISTANCE ponctuelle, à la demande de la commune, tout au long des phases de maîtrise d'œuvre.

Une participation forfaitaire de 3 000 € sera versée par la commune de Villecroze pour cette prestation.

Estelle PONS précise que ce projet concerne le terrain de la maison PONS. Il permettrait de déplacer la cantine, de créer un espace détente et de récupérer la salle de motricité.
Pierre CONSTANS précise que les effectifs sont en baisse et qu'en 2025, l'école a évité de peu la fermeture d'une classe.
Meguy LESGOURGUES a assisté à une réunion avec l'inspection académique. L'inspecteur a précisé ne pas souhaiter de fermeture de classe dans les communes rurales.
Jean-Vincent VALBONETTI rappelle que la somme de 1 700 000 € a été injectée pour la restructuration de l'école. Il précise également que les naissances sont en diminution et que le SCOT réduit les possibilités de construction.
Une étude démographique sera réalisée conjointement au projet pour déterminer les travaux à réaliser.
Jean-Vincent VALBONETTI rajoute qu'une salle de motricité n'est pas obligatoire. Ce dernier point ne fait pas l'unanimité des autres élus.

Cette délibération est votée à 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

<u>Point 7– D 64/2026</u> : Autorisation de signature de la convention d'accompagnement avec le CAUE pour une mission de conseil en vue de « la création d'une cour-jardin : tous jardiniers (cour Oasis) dans l'école communale »

La commune a pris attache avec le CAUE afin d'obtenir une étude concernant la création d'une « cour-jardin : tous jardiniers » (cour Oasis) dans l'école afin de désimperméabiliser et végétaliser les sols. A cette fin, M Le Maire propose de confier au CAUE, la réalisation d'une mission d'accompagnement comportant 3 volets, à savoir :

- ANIMATION de la démarche participative avec les acteurs et usagers de l'école sous forme d'ateliers enfants et adultes en vue de la définition des programmes de travaux. Cette démarche comprendra deux ateliers avec les enfants et un atelier avec les adultes, soit trois ateliers au total.
- FOURNITURE des préconisations à intégrer au CCTP du marché de maîtrise d'œuvre de conception.
- ASSISTANCE ponctuelle, à la demande de la commune, tout au long de la phase de maîtrise d'œuvre.

Une participation forfaitaire de 3 000 € sera versée par la commune de Villecroze pour cette prestation.

Estelle PONS précise que l'étude sera menée par des architectes et des urbanistes. Le CAUE a une cellule spécifique en matière de désimperméabilisation des sols et de

végétalisation. Des vidéos sont disponibles sur le site du CAUE afin de visualiser leurs réalisations. Ces procédés permettent de diminuer les températures extérieures mais également à l'intérieur. Des commissions de travail seront organisées entre élus, enseignants, élèves et parents.

Jean-Vincent VALBONETTI est surpris qu'il faille voter pour une demande déjà en cours. Il lui est bien stipulé que la convention n'a pas été signée. Aucun démarrage de l'étude ne peut démarrer tant que M. le Maire n'est pas autorisé à signer la convention.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

<u>Point 8 – D 65/2026</u> : Instauration de la Redevance pour occupation du domaine public relative aux réseaux de communications électroniques

Les opérateurs propriétaires de communications électroniques du réseau doivent payer une redevance à la commune.
Le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 prévoit les modalités de fixation de cette redevance, à savoir :

- Artère aérienne : 40 € par kilomètre et par artère
- Artère en sous-sol : 30 € par kilomètre et par artère
- Emprise au sol 20 € par m²
- Sur le domaine public non routier communal :
 - Artère aérienne : 1000 € par kilomètre
 - Artère en sous-sol : 1000 € par kilomètre
 - Emprise au sol : 650 € par m²

Une artère correspond à un fourreau contenant ou non des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports en aérien.

M le Maire précise que la commune perçoit environ 4 000 € de la part d'Orange.
Des câbles sont très régulièrement au sol et malgré nos demandes d'intervention, rien n'est fait, par exemple sur la route de Barbebelle.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

<u>Point 9 – D 66/2026</u> : Instauration du principe de la redevance réglementée pour les chantiers provisoires

Des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz peuvent être réalisés sur la commune.
Aussi, il est nécessaire d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public et de fixer son mode de calcul, conformément à la partie règlementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond règlementaire.

M le Maire précise qu'à ce jour, la commune n'a jamais rien perçu.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

<u>Point 10 – D 67/2026</u> : Instauration du montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Le montant de la redevance citée en objet est calculé à partir du seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier 2026, soit pour Villecroze une base de 153 €. Celui-ci est multiplié par l'index ingénierie 2026 qui s'élève à 1.5983.
Pour Villecroze, le montant pour l'année 2026 est de 245 €

Cette délibération est votée à l'unanimité.

<u>Point 11 – D 68/2026</u> : Autorisation de donner mandat à l'ONF pour la facturation électronique des ventes de bois

L'ONF met en œuvre le régime forestier et procède à ce titre à la vente de bois des collectivités. Jusqu'à présent, l'ONF facture ces ventes pour le compte des collectivités. La réforme de la facturation électronique, applicable au 1er septembre 2026, impose qu'à cette date les collectivités émettent les factures et les transmettent sous format électronique via la plateforme Chorus Pro.
L'ONF peut émettre les factures pour le compte de la commune via un mandat de facturation.

M le Maire précise que Frédéric GODANO et Benoît MAHERAULT sont les élus référents auprès de l'ONF.
M. le Maire rappelle qu'il a pris l'arrêté relatif à l'interdiction de pénétrer dans les massifs forestiers jusqu'au 31/08/2026 afin de faire interrompre le chantier de l'ONF sur la piste des Hubacs qui représentait un danger de feu de forêt. Sylvie DARONNE précise que les travaux ont repris hier, lundi 7 septembre.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

<u>Point 12 – D 69/2026</u> : Autorisation de signature de la convention avec le CDG 83 pour la médecine du travail pour les années 2027 et 2028

Elisa BALBIS rappelle que la commune signe annuellement un contrat « médecine du travail » avec ODALIA83 pour les visites médicales des agents (embauche, suivi, à la demande des agents…).
Le CDG83 propose cette prestation pour un coût moins élevé. En effet, le montant de 2025 pour ODALIA était de 4 528 €. Avec le CDG83, la commune aurait payé 1977 €.
Afin d'adhérer à cet organisme, il convient de signer une convention pour les années 2027 et 2028.
Le CDG 83 dispose de deux médecins coordinateurs, ce qui permet une meilleure disponibilité.
Une réflexion est en cours avec le CTPS, afin de pouvoir utiliser le local des médecins solidaires. Une équipe doit venir visiter les lieux.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

<u>Point 13 – D 70/2026</u> : Mise en place d'une convention-cadre de mise à disposition du personnel administratif de la CCLGV et autorisation de signature

Elisa BALBIS expose que par délibération en date du 16 décembre 2024, la CCLGV propose, aux communes, la mise en place de personnel, ceci de façon ponctuelle dans un contexte difficilement prévisible (exemple : absence prolongée d'un agent), et pour assurer la continuité des services.

Le personnel de la C.C.L.G.V peut exercer des missions diverses dans les domaines suivants :

- Administration générale
- Comptabilité publique
- Gestion des ressources humaines
- Marchés publics
- Urbanisme
- Services techniques

La durée de mise à disposition du personnel est limitée à 3 mois avec un volume horaire de 20 heures maximum. La gratuité s'applique uniquement sur le 1er mois ou les 20 premières heures. Au-delà, le tarif est de 35 € / heure ainsi qu'une participation de 20 € par trajet (AR).

Il est proposé de signer la présente convention-cadre.

M le Maire précise que la commune a déjà bénéficié de ce service lors de la distribution des bulletins municipaux ; ce qui a permis aux ASVP d'assurer complétement leurs missions.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

<u>Point 14 – D 71/2026</u> : Partenariat avec l'association Bouge ton Coq pour le dispositif « Clap'Théâtre » et fixation des modalités d'utilisation de la Maison des Associations et de la Culture (MAC)

Anna KRUMERAC expose que l'association « Bouge ton CoQ » a pour mission le retour des services essentiels dans les territoires ruraux notamment en matière de culture. Pour la mise en œuvre de l'opération « Clap'Théâtre » qui vise à faciliter l'accès au théâtre dans les communes rurales, il convient de signer une convention tripartite entre « Bouge ton CoQ », la Commune et une association.
Ce projet consiste en la diffusion de 5 pièces récentes filmées au cours de l'hiver, à raison d'une pièce par mois, de novembre à mars, moyennant une participation annuelle de 600 €.
L'engagement est pris sur 5 ans soit une dépense totale de 3 000 €.
Du matériel professionnel est mis à disposition, à savoir un rétroprojecteur, des enceintes, une table de mixage.... Si le contrat arrive au terme des 5 ans, le matériel reviendra gratuitement à la commune.
Le tarif d'entrée pour les pièces sera de 4 € par adulte et 2 € par enfant de moins de 15 ans. 50 % des recettes seront reversées à « Bouge ton CoQ » et les 50 % restants permettront l'organisation d'un pot de l'amitié en clôture des diffusions. L'objectif fixé est d'accueillir au moins 40 participants par diffusion.
Les dates de projection ont déjà été fixées selon la disponibilité de la MAC.

« Bouge ton CoQ » fournira le kit de communication.

Il est proposé de signer ladite convention tripartite entre « Bouge ton CoQ », la Commune et l'association « ADV ».

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 15 – D 72/2026 : Vente du véhicule Dacia Duster

M la Maire indique que le Dacia Duster n'ayant plus d'utilité, celui-ci est cours de rachat auprès de MOBILIZE pour mettre fin à la LOA.
Renault proposait la reprise du véhicule au prix de l'argus soit 20 900 €.
Une annonce a été mise en ligne sur le Bon coin et les supports de communication de la commune, au prix de 24 000 € pour se rapprocher du prix de rachat.
Une personne a tout de suite validé l'offre, sans négociation.
Il convient d'autoriser M le Maire à vendre ce véhicule.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 15 : Affaires diverses

Article journal :

M le Maire souhaite revenir sur l'article paru dans le Var Matin. Il précise que l'interview s'est déroulé dans son bureau, qu'il était seul avec la journaliste et qu'il a duré environ 2 heures. Lors de cet entretien, il a voulu faire ressortir la bonne entente entre les élus.

Au cours de la discussion et avec une touche d'humour, il a dit « être sorti vivant » des différentes réunions avec les 2 groupes de chasse et cela a mal été interprété.
Il a pris beaucoup de plaisir de discuter avec la Fédération de chasse, la société « la Perdrix » et l'association des propriétaires terriens « La Villecrozienne ».
Il précise que le titre choisi par la journaliste est maladroit et il tient à s'en excuser.

L'interview a également porté sur son ancien mandat d'adjoint. Il a indiqué avoir traversé des moments difficiles dans l'article, mais en aucun cas du fait de Rolland BALBIS, ancien maire. Le début de mandat a effectivement été marqué par une période un peu délicate. Il a œuvré pendant 18 ans aux côtés de Rolland BALBIS, qui lui accordait toute sa confiance et lui laissait une totale autonomie dans la gestion de ses délégations. Il comprend que ses propos aient pu blesser Rolland, mais précise qu'ils ont été sortis de leur contexte, et le regrette sincèrement.

Cet article lui aura appris une véritable leçon de vie : il ne souhaite désormais plus répondre aux sollicitations des journalistes.

Martine FAYAUBOST rappelle quant à elle que la presse revendique le droit, pour les journalistes, de s'exprimer librement.

Chasse :

De nombreuses réunions ont été organisées avec la Fédération de chasse du Var, la société « la Perdrix » et l'association des propriétaires terriens « La Villecrozienne » afin de mettre en place un partage du territoire.
Ces réunions ont permis de revoir les statuts et règlements et de réouvrir la communication entre eux. Par contre, aucun accord n'a été trouvé pour le partage des territoires. Il aurait fallu que la fédération signale un problème de sécurité pour pouvoir mettre fin à la convention.
Andres JURADO précise qu'un premier pas a été fait mais qu'il faut maintenant attendre le prochain bail. Ce sera une décision du Conseil Municipal.
Pierre CONSTANS précise que c'est un problème difficile à résoudre.
Jean-Vincent VALBONETTI précise qu'au niveau national, la fédération préconisait les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) mais que la fédération du Var n'a pas opté pour cette généralisation. Dans ces conditions, la commune n'était pas dans l'obligation de signer les baux de chasse communaux et aurait dû rester en dehors de cette bataille.
M. le Maire indique que les baux en cours ont été signés avec la société de chasse la plus ancienne en accord avec la Fédération.
Il faut maintenant attendre l'évolution de la situation et travailler sur le partage des territoires dans le prochain bail.

Ecole :

Meguy LESGOURGUES indique que la rentrée s'est bien passée. Les parents ont apprécié le petit déjeuner offert par la municipalité.
Deux nouvelles maîtresses ont pris leurs fonctions pour les classes GS/CP et CP/CE1.
Les réunions enseignants/parents sont prévues les 15, 17 et 22 septembre. Meguy LESGOURGUES et Estelle PONS y participeront pour se présenter.
L'école compte 124 élèves.

Estelle PONS précise que des projets sont à venir : replantation avec l'ONF, étude des écrevisses avec Natura 2000…
Le projet pédagogique « piscine » est en cours pour les classes de CE2/CM1 et de CM1/CM2. Les élèves sont ravis.

Périscolaire :

Les horaires du périscolaire du soir ont été modifiés. En effet, les parents peuvent récupérer leurs enfants au plus tard à 18h30. Le créneau de 18h00 à 18h30 est uniquement de la garderie pour aider les parents qui travaillent. C'est en phase de test jusqu'au 31/12/2026.

Restauration scolaire :

Estelle PONS précise que des petits changements ont été mis en place pour la rentrée.

Avant d'accéder à la cantine, les enfants bénéficient maintenant d'un temps de « défoulement ».
De plus, un nouveau mode de restauration est à l'essai sauf pour les maternelles. Les enfants mangent à leur rythme et peuvent sortir dès qu'ils ont fini. Ce système

fonctionne correctement et les enfants sont contents. Par la suite, il est prévu l'acquisition de plateaux.
Béatrice MALVACHE s'interroge sur la capacité de la cantine qui est de 80 enfants. Il lui ait indiqué qu'il y a deux services.

Jean-Vincent VALBONETTI expose l'urgence climatique en précisant que les conditions de travail sont difficiles dans l'école et la crèche. Il convient de mettre en place la climatisation.
M. le Maire précise que la situation est difficile en mairie également.
Estelle PONS précise que la crèche est déjà climatisée et qu'elle dépend de la CCLGV.
Pour l'école, un devis a été établi pour un montant d'environ 63 000 € et des subventions vont être sollicitées. Ce projet est une des priorités des élus.
Aussi, un devis a été chiffré pour la mairie à hauteur de 32 000 € environ.

Feux du Bessillon :

La mairie a reçu 2 courriers, un de l'ADCCFF et l'autre de la commune de Pontevès remerciant la municipalité et les membres des RCSC/CCFF pour leur participation.
M le Maire tient également à les remercier pour leur intervention sur le feu du Bessillon mais aussi pour l'équipe qui assurait quotidiennement des patrouilles sur la commune.

Journée des Associations et nouveaux arrivants :

Cette journée s'est très bien déroulée et a eu un grand succès avec de belles rencontres.
M. Le Maire tient à remercier les associations pour leurs implications et leurs démonstrations.
Béatrice MALVACHE regrette que M. le Maire n'ait pas fait de discours.
Il précise avoir essayé mais il y a eu un problème technique qui l'en a empêché. Cela sera revu pour l'année prochaine.

Expositions Maison Arèse :

François DEVAUX précise que les expositions qui ont eu lieu de mai à début septembre se sont bien déroulées pour cette première année. Les visiteurs ont apprécié les œuvres.
M. le Maire précise que les vernissages ont eu du succès et il tient à remercier François DEVAUX pour son implication.

Manifestations des 19 et 20/09/26 :

Sylvie DARONNE-BOVIS indique que les journées du patrimoine auront lieu les 19 et 20 septembre. Au programme, il sera possible de visiter les ateliers Gum, VAGH et Poterie du Soleil. La chapelle Ste Anne sera ouverte le samedi de 10h à 12h. Les grottes seront accessibles gratuitement tout le week-end sur réservation. Une visite du village sera organisée le dimanche après-midi.

Estelle PONS demande à Pierre CONSTANS de parler de la ronde cycliste qui aura lieu le dimanche 20 septembre. Celui-ci précise qu'elle a été reprise depuis 2018, que c'est une course professionnelle qui se déroule en 4 boucles entre Villecroze et Tourtour. L'association propose une animation vélo dans la cour de l'école.

Estelle PONS a profité de cette manifestation pour organiser la « ~~Faites~~ Fête du sport », avec la mise en place de nombreuses activités (tennis, fitness, foot, basket…) notamment une Color Run le matin à 10h00. Elle fait un appel aux bénévoles et cherche 2 tables de ping-pong en prêt pour la journée.

30 ans de la crèche :

Le 26 septembre 2026, la crèche fêtera ses 30 ans. L'organisation est assurée par un prestataire. De vieilles photos seront exposées.
L'association avait déjà réalisé un évènement pour fêter ses 20 ans.

Course de côte :

Elle se déroulera les 17 et 18 octobre prochain. Elle est organisée par l'ASA du Luc. Pour des soucis de stationnement, les grottes seront fermées et les parkings seront mobilisés pour cette manifestation.
Le départ de la course sera à hauteur du Rocher, route d'Aups.

Route de Barbebelle :

Béatrice MALVACHE signale que la route de Barbebelle est dangereuse du fait de la vitesse excessive des automobilistes.
M. le Maire précise qu'une réflexion va être menée afin de proposer une solution pérenne.
Les élus ont sollicité TE83 pour étendre le réseau d'éclairage public sur cette route.

Boules :

Béatrice MALVACHE indique que le terrain de jeux montre une insuffisance en sable. L'année dernière, les Boutentrains en avaient rajouté.
L'association UBV Union Bouliste de Villecroze est en cours de reprise.

La séance est levée à 19h40

M. Bertrand BUTIN,
Secrétaire de séance.

Vincent VAGH-WEINMANN,
Maire.